

Bruits de couloir...



Ceux qui désirent savoir pour argumenter leur réflexion personnelle à partir de notions émanant de sources sérieuses ne peuvent que trouver satisfaction dans la présente rubrique...

Basculement annuel. La trêve hivernale 2025-2026 vit ses derniers jours, la compétition prenant sous peu son envol. A ce stade, l'espoir requiert que ses préparatifs soient enfin « bouclés » et que toutes les décisions finales soient transmises aux amateurs dont certains piaffent d'impatience de renouer avec le contexte si particulier d'un concours. Mais l'envol français, comme ce fut le cas en 2025, sera différé. La FCF vient en effet de publier une mise à jour ce 17 mars sur son site que la date d'ouverture des « joutes ailées » sur le territoire de « L'Hexagone » est fixée au 01 avril. Se profile un nouveau « casse-tête » pour certains amateurs francophones frontaliers ne disposant pas d'étape pouvant intervenir dans le championnat national de vitesse lancé en début avril. Les membres des comités structurant la hiérarchie fédérale vont être désormais confrontés à la réalité des airs, ce qui leur permettra de juger si leur travail durant la trêve hivernale est validé. En quelque sorte, une heure de vérité sonne, son bulletin risque d'être prégnant. Il ne sera par contre pas possible de corriger les « fondations » de la copie sportive 2026. Le risque fait partie du « jeu du pouvoir ».



Principe poursuivi. Le précédent billet avait pour objectif de faire pérégriner le lecteur au travers de faits « nationaux » jugés retentissants par « Coulon Futé ». Ce jour, il en va de même à l'échelon des Entités Provinciales Regroupées, un niveau de pouvoir où les sensibilités témoignent très souvent d'une émotivité accrue. .

Elément interférant. Toute analyse du « déroulement » de la dernière trêve hivernale n'est nullement autorisée à laisser pour compte les élections statutaires perturbant la routine ancrée. Les résultats, témoignant des positions émises par le milieu provincial, ont, qu'on le veuille ou non, impacté la préparation de la copie sportive des deux EPR. Le drastique renouvellement instauré des cadres provinciaux a insufflé de l'euphorie compréhensible dans certains esprits confortés par le plébiscite témoigné. En Hainaut-Brabant wallon, quatre nouvelles « têtes » siègent dorénavant, accompagnent les Brabançons wallons **Jean-Pierre Palm** et **Denis Sapin** reconduisant leur mandat provincial. A Liège-Namur-Luxembourg, la césure avec le passé est de loin plus marquante. Le Luxembourgeois **Patrick Cherain**, reconduisant son mandat, éprouva, dans un premier temps, de la solitude face aux neuf nouveaux partenaires. Dans chaque EPR, le



changement promis durant la campagne électorale est à pied d'œuvre, prêt à devenir une réalité au risque de bousculer la routine. L'euphorie de la victoire se traduisait par des remises en cause de décisions opérationnelles par des « *Le national impose* » serinés. Des formules servant d'aubaine, de bouclier ou tout au moins de paravent dans le chef de certains dirigeants.

Hainaut-Brabant wallon sous la loupe. A l'entame de la trêve hivernale, une inquiétude



réigna dans un premier temps dans les deux provinces car, à l'inverse des saisons précédentes, les sociétés n'étaient pas mises à contribution pour faire « remonter » les analyses de leurs affiliés et les souhaits qui en découlent. C'est en réalité à la réception de l'ordre du jour provisoire le 17 décembre 2025 qu'elles découvrirent la copie imposée des mandataires provinciaux. Une copie « *suintant* » la rationalisation de par les deux lâchers autorisés sur les lignes du centre et de l'est en Hainaut tandis que le Brabant wallon se voyait octroyer un seul lâcher. Une copie inspirée, comme cela fut

plus tard, à partir de sondages auprès d'amateurs « *sélectionnés*. »

Des réactions fusèrent. Sur la ligne du centre fut épinglé, lors de l'assemblée préliminaire finalement accordée (10 janvier 2026), le déséquilibre des superficies des deux Sections instaurées et couvertes par les deux lâchers autorisés en petite et grande vitesse. Des lâchers débouchant sur des résultats généraux. Les « *croisades* » menées, notamment par la société *Soignies*, le *Renouveau* et *La Collégiale*, pour amender la structure proposée des lâchers furent vaines, le comité provincial maintenant sa position. En demi-fond, les deux lâchers de vitesse fusionnent, ce qui ne posa pas problème étant donnée la libre circulation autorisée les saisons précédentes dans cette spécificité. Toutefois, lors de sa première participation, tout amateur choisit le lâcher qu'il suivra par la suite pendant la campagne entière, pourra néanmoins changer d'entente dans le lâcher choisi sans toutefois pouvoir jouer la même journée dans plusieurs ententes du même lâcher. Sur la ligne de l'est, si l'intention première fut de réinstaurer le lâcher unique expérimenté il y a plusieurs campagnes, deux lâchers correspondant aux deux Sections définies furent autorisés en grande et petite vitesse. Ce qui nécessita d'octroyer en petite vitesse à Froidchapelle et à Estinnes-Givry-Courcelles un lâcher séparé à la condition que le quorum de 15 paniers soit atteint. Les règles imposées à tout amateur de la ligne du centre sont répercutées sur la ligne de l'est.

Notons que le règlement de l'EPR a été revu et publié sur le site (règlement modifié le 06/11/25, le 12/11/25 et 16/02/26), des raisons le suggéraient. Des faits particuliers, les sociétés de Froidchapelle et de Marche-lez-Ecaussines disposent d'un lâcher séparé en petite vitesse en cas de quorum respecté (Braine-le-Château entrant en année administrative) ; sur la ligne du centre, deux convoyeurs relèvent d'un même lâcher. Les deux lâchers de vitesse fusionnent en demi-fond.



Quant au Brabant wallon, sa situation est simple. Un seul lâcher est autorisé en grande vitesse, deux par contre en petite vitesse en cas de respect du quorum précité. Les règles imposées à tout amateur hennuyer sont répercutées en Brabant wallon.

En demi-fond, lors d'une journée, et ce à titre expérimental, les lâchers seront regroupés.

Liège-Namur-Luxembourg sous la loupe



Le moins que l'on puisse écrire, c'est que l'EPR a connu de nombreux problèmes qui, à deux semaines de la journée inaugurale, sont en passe d'être réglés. La situation est désormais au vert pour les secteurs II et III. En ce qui concerne le secteur I, le groupement de l'Indépendante a finalement scellé un accord (par dépit ?), ce qui nous permet d'annoncer qu'en petite comme en grande vitesse, le lâcher des six sociétés (Visé, Vottem, Chênée, Lixhe, Louveigné, Queue-du-Bois) sera unique. Il n'y aura pas de résultat général, mais un classement distinct pour Visé et Vottem, ainsi qu'un second pour les quatre autres sociétés. Le rayon de participation du local de Visé englobe les Fourons, ce qui ne sera pas le cas pour les cinq sociétés restantes. Par contre, les amateurs fouronnais pourront participer aux 6 concours provinciaux sur

Trélous/marne (25/04, 23, 30/05, 27/06, 01 et 08/08). D'ici le milieu de cette semaine, les programmes de concours ainsi que les rayons de participation devraient être finalisés et officialisés.

Un dernier travail sera de mise concernant les paramètres du championnat EPR, laissant enfin place à la saison colombophile 2026 !

